

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 SEPTEMBRE 2015

Nos réf : HB/MCR

Présents : TRAVERSIER Agnès, GIRARD Jean-Claude, ATAR Nathalie, JELIC Céline, GRISEY David, MORANDINI-HENRICI Séverine, VILMINOT Pascal, BORNE Aurélien, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, LALLAOUA Nora, LIPSKI Jean-Pierre, NOIROT Catherine (arrivée à 20h10), DELMARRE Véronique, GLAB Grégory, GROSJEAN Aline, MÉRAUX Jocelyne, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, MORASCHETTI Élisabeth, LOUYS Jean-Pierre.

Excusés : DURY Bernard a donné procuration à LIPSKI Jean-Pierre,
MULLER-FRAS Stéphanie a donné procuration à TRAVERSIER Agnès,
PLANÇON Aurélie a donné procuration à JELIC Céline,
MAKSOUUD Mourad a donné procuration à MÉRAUX Jocelyne.

Absents : SEGAUD Grégoire, GORGULU Alpay.

Madame Agnès TRAVERSIER, Maire :

- ouvre la séance ;
- dresse l'état des présences ;
- **Madame Véronique DELMARRE** est nommée secrétaire de séance ;
- constate le quorum.

Le compte-rendu du 25 juin 2015 n'appelle aucune observation.

Les membres signent le registre.

Ordre du jour :

I – Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE)

– rapporteur Agnès TRAVERSIER ↻

Par délibération du Conseil Municipal du 21/09/2011, le coefficient multiplicateur applicable à la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité a été fixé à 2.

Madame le Maire expose que la Loi de Finances Rectificative 2014 a introduit des modalités de simplification des règles concernant cette taxe. De nouvelles dispositions, qui modifient le CGCT aux articles concernés, seront applicables à compter du 1er janvier 2016 :

- Le coefficient multiplicateur appliqué par la collectivité compétente doit être choisi parmi les six valeurs suivantes : 0 ; 2 ; 4 ; 6 ; 8 ou 8,5 et seulement celle-ci.
- L'actualisation portera désormais sur le tarif de la taxe et sera donc appliquée automatiquement, sans que les collectivités aient à répercuter par le biais du coefficient.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce coefficient multiplicateur.

Par 24 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, le Conseil Municipal fixe à 2 le coefficient multiplicateur applicable à la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité.

II – Modification des statuts du SYGAM (24 juin 2015)

– rapporteur Agnès TRAVERSIER ↻

Madame le Maire expose :

« Le Comité Syndical du SYGAM du 24 juin 2015 a validé un certain nombre de modifications statutaires rendues nécessaires par les évolutions législatives récentes dans le domaine de l'énergie.

En effet, les statuts en vigueur du Syndicat du Gaz de la Région de Montbéliard découlent d'un arrêté préfectoral du 28 novembre 2008, suite à une délibération du Comité Syndical en date du 26 février 2008. Ces statuts n'avaient pas fait l'objet de modification depuis lors alors que le contexte de la distribution publique du gaz et plus largement du secteur de l'énergie a largement évolué. En particulier, les autorités organisatrices pour la distribution publique de gaz ont été amenées à se restructurer et à monter en compétence dans l'optique d'une meilleure rationalisation des activités liées à l'énergie et des actions susceptibles d'être réalisées en partenariat avec leurs adhérents.

Aussi, à l'aune de ces réflexions, et au regard de l'évolution juridique, le Comité Syndical du SYGAM a décidé d'actualiser ses statuts et de les mettre en cohérence avec les nouvelles marges de manœuvre qui s'ouvrent à lui. Les modifications proposées visent notamment à :

- Clarifier et simplifier l'objet du Syndicat (modification de l'article 2 des statuts) ;
- Préciser les compétences exercées par le Syndicat (article 3 des statuts) ;
- Mettre en cohérence avec les articles 2 et 3 des statuts et éviter, ainsi, les redondances ;
- Préciser les attributions exercées par le SYGAM au titre de sa compétence obligatoire, à savoir l'exercice de la qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz, au regard des dispositions des articles L.2224-31 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Clarifier et compléter les attributions du SYGAM en termes de réalisations de prestations de services relatives à sa compétence « gaz » ;

- Intégrer expressément la possibilité pour le SYGAM de constituer et coordonner un groupement de commandes pour l'achat de gaz, notamment en matière d'achat d'énergie et de commandes publiques se rattachant à l'objet du Syndicat ;
- Étendre expressément le champ d'intervention du SYGAM en matière de Gestion rationnelle de l'énergie et du développement durable, d'Études, d'Utilisation de l'information pour la mise en place de systèmes d'informations géographiques (S.I.G.), de Coopération décentralisée ;
- Préciser expressément les interventions du Syndicat en termes de prestations de service.

Conformément à l'article L.5721-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces modifications statutaires doivent faire l'objet d'une délibération de chaque collectivité. »

VOTE : 25 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

III – Échange terrains EURL CGI / Commune

– rapporteur Agnès TRAVERSIER 🗳️

Madame le Maire expose que, afin de permettre l'aménagement de la placette publique rue du Puits, il a été nécessaire de négocier un échange de terrain en 2002. Cette opération n'a pas pu être réalisée en raison d'une saisie. Le nouveau propriétaire est, depuis cette saisie ensuite de la vente aux enchères publiques, l'EURL CGI. Les frais occasionnés par cet échange sont à la charge de la Ville, cet échange ne génèrera pas de soulte.

Le Conseil Municipal, par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, décide d'échanger les parcelles :

- Section AC739 d'une contenance de 1a 04ca, appartenant l'EURL CGI, et
- Section AC741 d'une contenance de 0a 37ca, appartenant à la Commune de Bavans (25550).

IV – Rapports des Commissions

→ COMMISSION « FINANCES – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – GESTION DU PATRIMOINE »
séance du 07 septembre 2015 – rapporteur Agnès TRAVERSIER 🗳️

Personnel

- Renouvellement de la mise à disposition par le Centre de Gestion d'un adjoint administratif 2e classe, à 35 heures, en mairie, jusqu'au 30/09/2015 en remplacement d'un agent en Congé Longue Maladie.
- Renouvellement du Contrat à Durée Déterminée d'un adjoint d'animation 2e classe au service Multi-accueil/Restauration scolaire du 01/07/2015 au 30/06/2016.
- Formations : 5 agents ont suivi des formations soit 84 heures depuis le 1^{er} janvier 2015.
- Accidents du travail - soins en cours :

1 adjoint technique 2e classe pôle "Enfance/Jeunesse/Bâtiments": soins jusqu'au 31/10/2015 (accident d'origine le 01/02/2012),

1 adjoint d'animation 2e classe pôle "Enfance/Jeunesse/Bâtiments": soins jusqu'au 31/10/2015 (accident d'origine le 01/02/2012).

- Arrêts de travail en cours :

- Maladies :

1 adjoint technique 2e classe pôle "Enfance/Jeunesse/Bâtiments",

1 adjoint technique 2e classe service "Ateliers municipaux" : l'avis du Comité médical a été sollicité car l'arrêt maladie sera supérieur à 6 mois à compter du 17/09/2015.

- Disponibilités pour raison de santé :

1 adjoint technique 2e classe pôle "Enfance/Jeunesse/Bâtiments" : la demande de renouvellement de disponibilité à compter du 01/11/2015 auprès du Comité médical est en cours.

- Disponibilités pour raisons personnelles : 3 adjoints techniques du service "Ateliers municipaux".

- Congé parental : 1 adjoint technique du service "Ateliers municipaux". Sa reprise est prévue le 09/09/2015.

- Congé Longue Maladie : 1 adjoint d'animation pôle "Enfance/Jeunesse/Bâtiments" en arrêt maladie depuis le 30/06/2014 a épuisé ses droits à maladie depuis le 30/06/2015. L'agent a donc été placé en disponibilité d'office pour raison de santé du 30/06/2015 au 29/12/2015. Mais le Comité médical, lors de sa séance du 07/07/2015, a émis un avis favorable à l'attribution d'un Congé Longue Maladie de façon rétroactive du 30/06/2014 au 29/12/2015. Un arrêté sera pris dans ce sens.

Finances - Situation au 07/09/2015

- Trésorerie + 188 398.98 € (sans ligne de trésorerie)
- Comparaison Budget/Réalisé :

- Budget Commune :

Dépenses fonctionnement	: 67.92 %
Recettes fonctionnement	: 63.58 %
Dépenses investissement	: 69.87 %
Recettes investissement	: 1.57 %

→ Commentaires :

- ✓ Dans le cadre de la mise en place du référendum d'initiative partagée, les communes les plus peuplées de chaque canton doivent acquérir et installer dans un espace accessible au public un poste informatique

relié à internet. Cette borne d'accès permettra aux électeurs de déposer électroniquement des soutiens aux propositions de loi. Ce poste est désormais accessible à l'entrée de la mairie. Pour le financement de ce matériel, une aide financière est versée. Il y a donc lieu d'établir une décision modificative comme suit :

Désignation	Augmentation de crédits
Dépense 2183-126-020 : MAIRIE	840.00 €
Recette 1311-126-020 : MAIRIE	840.00 €

VOTE : 25 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

- ✓ La demande de subvention au titre du 1^{er} acompte (20%) pour les travaux à l'école Bel-Air a été transmise à PMA.

- Budget 13 logements :
 Dépenses fonctionnement : 55.46 %
 Recettes fonctionnement : 93.63 %
 Dépenses investissement : 96.85 %
 Recettes investissement : 12 %

→ Commentaires :

- ✓ Les demandes de soldes de subventions sont en cours. HDL notre Maître d'Œuvre s'en charge.
- ✓ Nous sommes dans l'attente des dernières factures à régler de l'entreprise CABETE et HDL.
- ✓ Suite à divers travaux imprévus, les crédits sont insuffisants au chapitre 23, une décision modificative est établie comme suit, pour information :

Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
Dépense 020-01 : Dépenses imprévues Investissement	7 000.00 €	
Dépense 2313-101-70 : 13 LOGEMENTS - CENTRE		7 000.00 €

- Budget Bois :
 Dépenses fonctionnement : 46.5 %
 Recettes fonctionnement : 8 %
 Dépenses investissement : 30 %
 Recettes investissement : 100 %

→ Commentaires :

- ✓ Ventes de bois et affouage à venir.
- ✓ Suite aux travaux d'abattage d'arbres et d'élagage de la route du Mont-Bart mais aussi aux frais de gardiennage dont le montant est supérieur à ce qui était prévu au Budget Primitif, les crédits sont insuffisants au chapitre 011. Il est donc nécessaire d'établir une décision modificative comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
Dépense 61524-833 : Entretien de bois et forêts		2 200.00 €
Dépense 6282-833 : Frais de gardiennage		600.00 €
Dépense 022-833 : Dépenses imprévues Fonctionnement	1 105.00 €	
Recette 7022-833 : Coupes de bois		1 695.00 €

VOTE : 25 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

- Budget Bâtiments locatifs :
 Dépenses fonctionnement : 77.12 %
 Recettes fonctionnement : 44.2 %
 Dépenses investissement : 100 %
 Recettes investissement : 0 % (néant)

Divers

- Pré-câblage réseau informatique de la mairie : les travaux dureront une semaine et seront réalisés courant septembre.
- Renégociation des prêts, suite à la baisse des taux d'intérêts : le coût du remboursement anticipé serait trop important.

→ COMMISSION « JEUNESSE – VIE SCOLAIRE »

Séance du 08 septembre 2015 – rapporteur David GRISEY ↗

Rentrée scolaire

- École maternelle Françoise Dolto

Effectif école : 128 enfants

Effectif périscolaire : 26 enfants

Effectif restauration : 52 enfants

Les effectifs étant en baisse, l'Inspection Académique avait annoncé à la directrice qu'un comptage aurait lieu à la rentrée. L'inspectrice de circonscription est venue le jour de la rentrée pour confirmer la fermeture de la 6^{ème} classe. En effet, l'effectif est de 128 enfants, soit une moyenne de 25 enfants par classe en configuration 5 classes. Nous avons mis en avant le travail effectué notamment dans le cadre du PRE, mais cela n'a pas suffi. Le nombre de naissances en 2013 et 2014 n'est pas non plus suffisant pour maintenir cette 6^{ème} classe puisque les chiffres sont aussi en baisse.

Cette rentrée est également marquée par le départ de Mme BEUCLER (directrice) qui est remplacée par Mme GOURLOT (enseignante à Champerriet l'an dernier).

- École élémentaire Claire Radreau

Effectif école : 238 enfants

Effectif périscolaire : 55 enfants

Effectif restauration : 123 enfants

► Les travaux du bâtiment 2 ont commencé dès la fin de l'école, début juillet. Récapitulatif des travaux effectués :

- Isolation des plafonds dans les classes
- Éclairage LED dans les classes
- Isolation des sols (sous-couche + PVC) dans les classes
- Chantier bénévole de peinture dans les classes
- Pose de grands placards coulissants dans les classes
- Fermeture du préau
- Pose de radiateurs dans le préau
- Fermeture sous les escaliers pour rangement
- Fermeture au fond du couloir RDC pour petit local (copieur, cafetière,...)
- Pose d'un grand placard sur le palier (idem Radreau 1)
- Rénovation complète des sanitaires (sol, plafonds, cabines WC, urinoirs,...) et séparation des WC filles et garçons
- Rénovation chauffage

► Le respect des délais des entreprises nous a permis d'effectuer, comme prévu, le déménagement courant du mois d'août.

La rentrée a donc pu s'effectuer dans de bonnes conditions. Monsieur le DDEN et Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale sont venus visiter les locaux, qu'ils ont appréciés.

Il faut souligner que ce challenge a été possible grâce au suivi quotidien des travaux par le Directeur Général des Services, aux adjoints et membres des différentes Commissions qui ont œuvré pour que ce projet se réalise, et également grâce au soutien de Madame le Maire qui était présente matin, midi et soir sur le chantier. Les employés communaux ont également effectué un gros travail lors du déménagement, du nettoyage de la cour et des abords de l'école,...

► Le bâtiment 1 est aujourd'hui constitué d'un CE2, deux CM1, deux CM2, de la CLIS, du RASED et du bureau de la psychologue scolaire.

Le bâtiment 2 est constitué de deux CP, deux CE1 et d'un CE2.

En accord avec les enseignantes, les horaires de l'École Claire Radreau ont été étendus aux deux bâtiments. Le temps d'enseignement est donc de 3h30 pour tous, le matin (souhaité par les enseignantes car c'est le moment où les enfants sont le plus concentrés). Il n'y a plus que deux horaires d'entrées et de sorties (École Françoise Dolto et École Claire Radreau).

Les premiers retours concernant le stationnement sont également plutôt positifs. En effet, entre les parkings, le principe du dépose minute, les personnes venant à pied, la circulation aux abords de l'école se passe pour le moment plutôt bien. Seul le mercredi, avec une sortie à la même heure pour tous (pas de cantine), est un peu difficile.

La sécurité dans la cour a été validée par le délégué de l'Éducation Nationale chargé de la sécurité dans les écoles.

► Périscolaire : afin que les enfants ne soient pas toujours au sein de l'école (les journées sont longues pour certains), le périscolaire a été transféré dans le bâtiment de la bibliothèque, anciennement la ludothèque. Les enfants disposent d'une grande salle et de la cour. Achat de jeux (quille, badminton, tir à l'arc...) en cours.

► Restauration : compte tenu des effectifs regroupés, nous avons opté pour deux services. Un premier groupe d'une quarantaine d'enfants prend le bus à midi, le deuxième groupe 20 minutes plus tard. Les deux services ne sont pas complètement décalés mais se chevauchent. Cela rend le temps de déjeuner plus agréable pour les enfants (car moins bruyant) et cela leur octroie un moment de jeu en groupe (avant ou après le déjeuner).

PEDT (Projet Éducatif Territorial)

Le Projet Éducatif territorial (PEDT) formalise une démarche permettant aux communes et aux EPCI volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi dans le respect et les compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. Le PEDT prend en compte l'offre périscolaire existante. Il peut s'élargir aux activités extrascolaires afin d'assurer une complémentarité des activités éducatives. La durée maximale du PEDT est de 3 années scolaires. Ce contrat concerne la période 2015-2018.

Suite aux différents groupes de travail du Comité de pilotage, aux rencontres avec les différents acteurs (IEN, MPT, DDCSPP,...), puis à la participation de l'Adjoint à la Commission « Jeunesse – Vie scolaire » aux rencontres départementales de la réforme des rythmes éducatifs à Besançon le 27 juin 2015, notre PEDT a été validé cet été par les services de l'Éducation Nationale ainsi que la DDCSPP. Il sera signé par Monsieur le Directeur de la CAF, Monsieur le DASEN, et Monsieur le Préfet le 30 septembre 2015. Une réunion du Comité de pilotage va être programmée prochainement.

Le Conseil Municipal, par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, autorise Madame le Maire à signer le Projet Éducatif Territorial 2015-2018.

CEJ (Contrat Enfance Jeunesse)

Le Contrat Enfance Jeunesse entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue au développement de l'accueil des enfants et des jeunes jusqu'à l'âge de 17 ans. Le précédent contrat a pris fin le 31/12/2014. Ce nouveau contrat d'une durée de 4 ans (2015-2018) permettra à la collectivité de bénéficier de subventions de fonctionnement pour ses structures « Petite enfance et Jeunesse ».

Sophie RADREAU : « Y a-t-il des changements dans le contrat ? »

Agnès TRAVERSIER : « Il s'agit de renouveler, il n'y a aucun changement »

Le Conseil Municipal, par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, autorise Madame le Maire à signer le Contrat Enfance jeunesse 2015-2018.

Sophie RADREAU : « Il n'y a plus de salle informatique à l'école Claire Radreau ? Sur quels critères ? Y a-t-il un manque de place ? »

David GRISEY : « C'est une décision de la DDEN ; il y a deux postes de travail dans chaque classe »

Jean-Pierre LOUYS : « Les enseignants ne regrettent pas la salle ? »

David GRISEY : « C'est un souhait de l'Inspection Académique. Aujourd'hui, la salle est occupée par le RASED. Dans les années à venir, il y aura de nouveaux équipements dans les salles de classe (tablettes...) »

Sophie RADREAU : « Des parents se plaignent que la mise en place des deux services de la restauration scolaire n'est pas très efficace. Des retards sont fréquents »

David GRISEY : « Il y a des retards de bus. Il faudra un temps d'adaptation »

Agnès TRAVERSIER : « La consigne est donnée que, en cas de retard exceptionnel du bus, les enfants montent à pied... »

Sophie RADREAU : « Il y 50 enfants au périscolaire. L'espace de l'ex-ludothèque est-il suffisant ? Quelles occupations sont proposées aux enfants ? »

David GRISEY : « Des jeux sont organisés, il est prévu d'en acquérir de nouveaux »

Sophie RADREAU : « Et quand il pleut ? »

David GRISEY : « Il y a le gymnase, le préau »

Divers

- La remise des calculatrices aux élèves de CM2 a eu lieu le 22 juin 2015 en mairie, autour du verre de l'amitié.

- La Commission trouve que le passage piéton à l'école Claire Radreau (vers la bibliothèque) est mal placé dans le virage. Il serait bien de le descendre pour plus de visibilité (voir avec la Commission Urbanisme).

- Afin de fluidifier la circulation dans les couloirs de l'école Françoise Dolto, une question revient (à voir avec la directrice) : serait-il possible d'ouvrir la porte vitrée au bout du couloir afin que les parents puissent attendre les enfants derrière les baies vitrées ?

- Une date va être fixée prochainement afin d'organiser l'accueil des nouveaux enseignants.

Compte-rendu du Conseil d'École Claire Radreau

Vendredi 19 juin 2015

1. Effectifs

- de nouvelles inscriptions : 4 CP, 1 CE1, 2 CE2, 1 CM1, 1 CM2.
- 47 CP, 46 CE1, 43 CE2, 41 CM1, 54 CM2 et 12 CLIS → total 243
- Une nouvelle enseignante au CE2 (à mi-temps)
- Une nouvelle enseignante en CLIS
- Des compléments de direction et de temps partiels
- Annoncé par la Mairie de Bavans : attention, plus de place à la restauration scolaire pour les nouveaux arrivants (112 élémentaires, 53 maternelles)

2. Stages de remise à niveau

- Juillet (du 06 au 10 juillet le matin) et août (du 24 au 28 août le matin) ; les 2 stages auront lieu à l'école Claire Radreau de Bavans de 8h30 à 11h30.

3. Les projets pédagogiques en lien avec PMA et sorties scolaires

- CE1 – Nancray + sortie sur les cours de tennis
- CE2 – Livre élu + château de Montbéliard + 4 rencontres avec les autres CE2 : randonnée au fort du Mont- Bart, projet golf, la Roche du Trésor (Pierrefontaine → escalade)
- CE2 – projet eau avec PMA – sortie à la station d'épuration

- 2 CM1, 2 CM2 – Electropolis à Mulhouse
 - CM2 + CE2 – soirée théâtre le 30 juin
 - CM2 + 1 CM1 – randonnée au Mont-Bart
 - 2 CM1 – match d'ultimate prévu pour la dernière semaine
 - CM2 + CM1 – concert des Frères Casquettes au Moloco
 - CM2 + CM1 – exposition Lune au Pavillon des sciences
 - CP – projet animaux → 2 spectacles + 15 mai : spectacle danse et chant + parc des loutres et des cigognes + tri des déchets avec PMA + visite de la bibliothèque
 - CE1 – projet clown, le 23 avril, représentation à la salle des fêtes
4. Les actions de vente de l'Association 123 Pop-corn
 - Non connues pour le moment
 5. Les passages en 6^{ème}
 - Dotation de calculatrices scientifiques pour les élèves partant au collège. Réception en mairie pour les remettre aux élèves, le lundi 22 juin.
 6. Bilan des travaux de Bel-Air
 - Plafond commencé
 - Toutes les entreprises se sont engagées à finir les travaux pour fin juillet
 - Demande de faire de la sortie de secours une sortie officielle
 - Le portail va être réparé
 - Demande de sécurisation des espaces verts mais cela ne sera peut-être pas mis en place pour la rentrée
 - Question des parents : stationnement pour venir chercher les enfants ; réponse de la Mairie : bus de la CLIS → stationnement impasse des Bleuets ; dépose minute → devant l'école ; 8 à 10 places supplémentaires devant la bibliothèque
 - Les horaires seront les mêmes que l'École Claire Radreau
 - Prévenir l'Inspection des retards réguliers des élèves
 - Attention : beaucoup de parents grillent le stop → demande d'un policier municipal
 - Installation des salles de classe en août
 - Demande de placard fermé pour mettre les livres de BCD (dans le préau ou dans la salle informatique de Radreau 1 ?)
 - Matériel de sport à mettre en collectif dans des armoires (ou autres) dans le gymnase avec clé/cadenas
 - Problèmes avec le matériel sportif de l'école Claire Radreau et les TAP
 - Le préau sera fermé mais pas forcément en septembre
 7. Bilan financier de l'ASC Bel-Air
 - La mairie en attente de subventions ; le prochain versement se fera donc en septembre
 - Budget de 45 € par élève

Conventions de mise en place d'ateliers musicaux et corporels

Madame le Maire propose qu'une Convention soit signée avec l'Association Show Time, concernant la mise en place d'ateliers musicaux et corporels au Multi-accueil « Les Tourtereaux », un mardi tous les quinze jours, de 10h15 à 11h, soit 23 interventions sur l'année 2015/2016. Le coût net pour une intervention est de 45 €, soit un coût net annuel de 1035 €.

Le Conseil Municipal, par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, autorise Madame le Maire à signer la convention exposée ci-dessus, avec l'Association Show Time.

Madame le Maire propose qu'une Convention soit signée avec l'Association Show Time, concernant la mise en place d'ateliers musicaux et corporels aux écoles Radreau et Dolto, tous les vendredis de 15h30 à 16h15 sauf durant les vacances scolaires soit 35 ateliers sur l'année 2015/2016, dans le cadre des activités en temps périscolaire. Le coût net pour une intervention est de 40 €, soit un coût net annuel de 1400 €.

Le Conseil Municipal, par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, autorise Madame le Maire à signer la convention exposée ci-dessus, avec l'Association Show Time.

→ COMMISSION « CULTURE – ANIMATION – VIE ASSOCIATIVE »
séances des 07 et 15 juillet 2015
– rapporteur Céline JELIC ☞

Répartition des créneaux horaires relatifs à la salle omnisports et au gymnase Bel-Air

- Salle omnisports : les créneaux restent inchangés par rapport à l'année dernière.

SAISON 2015 / 2016

Planning Salle Omnisports

Heures	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
Lundi		Ménage	« GVF »	Gendarmes	« FITNESS FAURECIA »							« HAND »	« TENNIS »				
Mardi					« FOOT FAURECIA »							« HAND »	« TENNIS »				
Mercredi				« TENNIS »			« TENNIS »			« BASKET »		« HAND »	« USB »	« BASKET »			
Jeudi					« FOOT FAURECIA »						« TENNIS »	« USB »	« HAND »				
Vendredi			NETTOYAGE		« BASKET FAURECIA »							« HAND »	« VOLLEY »				
Samedi				« TENNIS »													
Dimanche																	

USB du 1er décembre au 1er mars

Les associations qui organiseront un tournoi devront le signaler deux mois à l'avance afin que les dispositions nécessaires soient prises.

Les samedis après midi, dimanche matin, dimanche après midi où il n'y aura pas de compétition, il sera possible aux associations d'utiliser la salle sous réserve d'en faire la demande au responsable.

L'Association de Gestion a priorité sur l'occupation de la salle, pendant les vacances scolaires jusqu'à 17h00.

- Salle Gymnase Bel-Air : tous les créneaux restent inchangés sauf pour le Tennis qui perd celui du mercredi matin attribué aux écoles au vue du regroupement scolaire. Le président du Club de tennis souligne que ce créneau était de toute façon peu occupé. Par ailleurs, il envisage de délocaliser le cours donné le mercredi après-midi salle Bel-Air vers la salle omnisports et, s'il ne trouve pas d'entraîneur, ce créneau serait libéré au profit de l'association ShowTime en début d'après-midi (cet arrangement ne vaudrait que pour cette année).

SAISON 2015 / 2016

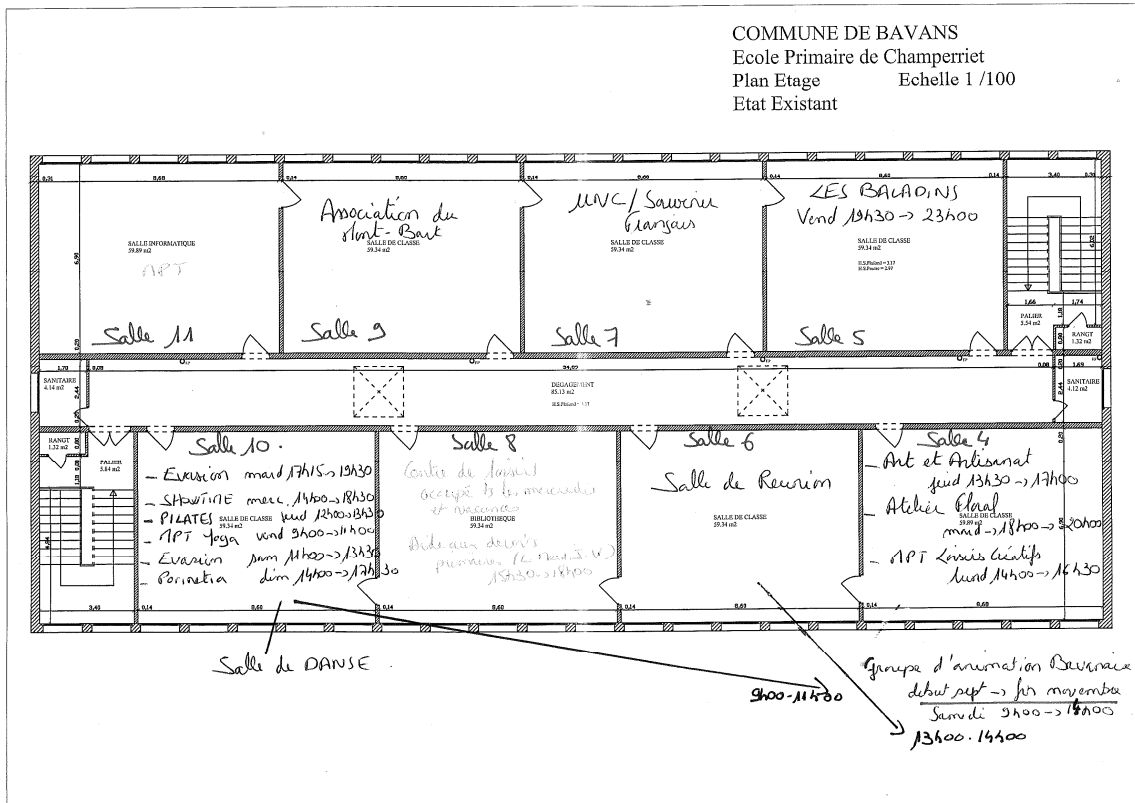
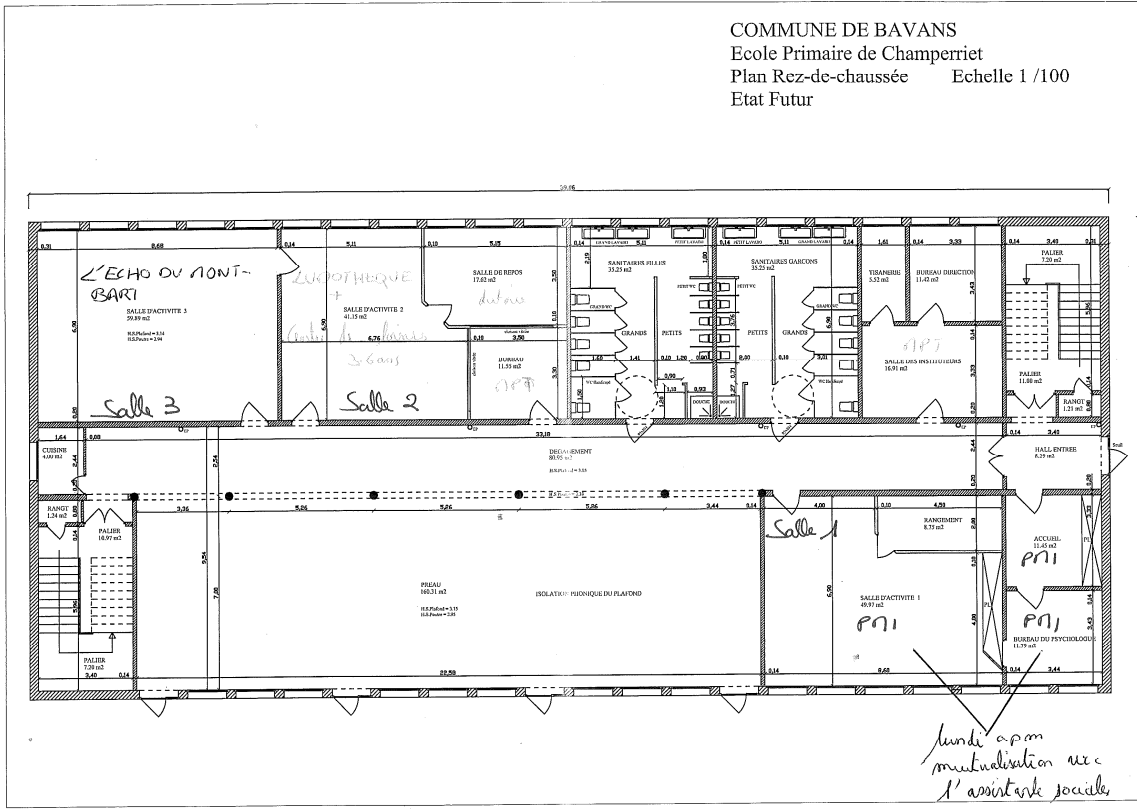
Planning Gymnase Bel Air

Heures	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24		
Lundi	15	« ECOLE »											« SHOW TIME »	« D.GYM »					
Mardi	15	« ECOLE »												« KARATE »	« SHOW TIME »				
Mercredi	45	« ECOLE »	« MENAGE »				« TENNIS »				« KARATE »		« GVF »						
Jeudi	15	« ECOLE »												« KARATE »					
Vendredi		« ECOLE »												« KARATE »	« PING-PONG »				
Samedi			« KARATE »						« KARATE »					« PING-PONG »					
Dimanche			« KARATE »											« PING-PONG »					

12h15/13h30

Tempo d'Activités Périscolaires

Répartition des salles de l'ex-école Champerriert aux diverses associations



Un trousseau de clés (entrée + salle) sera remis à chaque président ; il est précisé que la reproduction de clés, le changement de serrure, voire la mise en place de verrous, sont interdits.

La mise en place d'un système digicode est envisagée pour l'entrée du bâtiment.

Une convention de mise à disposition sera signée avec l'ensemble des associations.

Céline JELIC : « La photocopieuse de l'ex-maison des Associations est désormais installée au CCAS, à l'usage des Associations, et disponible aux heures d'ouverture du CCAS et le samedi matin durant la permanence des élus »

Sophie RADREAU : « Pour réserver une salle, il faut toujours s'adresser à l'accueil en mairie ? »

Céline JELIC : « Oui, je précise que la salle de réunion de la maison des Associations est réservée aux associations autres que les associations politiques, qui se réuniront dans la salle des Sociétés »

→ COMMISSION « URBANISME – TRAVAUX – FORÊT – CIMETIÈRE »

séance du 04 septembre 2015

– rapporteur Jean-Claude GIRARD

Point sur les travaux

- Réfection rue de la Mairie

► **Enfouissement des réseaux** :

Estimation	137 000 €
Marché VIGILEC pour	80 000 €
→ <u>Financement</u> : SYDED	32 000 €
Commune	42 000 €

► **Voirie (estimation HT)** :

Études et mise en place chantier	3 000 €
Abords fontaine	7 680 €
Rue de la Mairie	105 413 €
Venelle	3 750 €
Espace parking	6 464 €

126 307 €

Rue de la Vieille Vie (RD 391) 29 100 €

→ <u>Financement</u> : Subvention DETR	37 900 €
PMA	44 200 €
Commune	44 207 €

Dans le cadre de ces travaux, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer concernant la signature d'une convention avec la société ORANGE, convention qui formalise les modalités juridiques et financières de l'opération d'enfouissement des réseaux aériens de télécommunications rue de la Mairie à Bavans.

Par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la Convention exposée ci-dessus, avec la Société ORANGE.

- Rue des Carrières

Estimation HT	47 000 €
→ <u>Financement</u> : Subvention DETR 30%	14 000 €
PMA 35 %	16 500 €
Commune	16 500 €

Jean-Claude GIRARD : « La nature des travaux dépendra de l'obtention des subventions »

- Travaux École Claire Radreau

Coût final des travaux qui comprennent : Électricité – Faux plafonds – WC – Chauffage – Fermeture du préau – Revêtement de sols – Placards : 113 500 €

→ <u>Financement</u> : Subvention CD25 30%	34 000 €
PMA	39 000 €
Commune	40 500 €

→ Restent à réaliser :

▪ Sécurisation des abords : estimation 20 000 € HT (ralentisseurs, parkings vers la bibliothèque et aménagement vers portail gymnase)

Subventions sollicitées : CD25 amendes de police	6 000 €
PMA	7 000 €

- Réfection de la cour : portail, enrobés, bordures, traçage au sol, clôtures...
- Accès privatif du concierge : rampe d'accès, portail, enrobés...
- Peintures couloirs et préau + isolation phonique

- Projet de travaux de rénovation Salle des Sociétés et Salle de Ping-pong

Estimation des travaux :

Jean-Claude GIRARD : « Concernant la salle des Sociétés, il s'agit de travaux pour une amélioration du confort, mais pas pour augmenter la capacité d'accueil »

Désignation des ouvrages	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant HT
Toiture	fft	1	19 600,00	19 600,00
Portes et fenêtres /volets roulants	fft	1	18 500,00	18 500,00
Chauffage électrique, remplacement par des radiateurs à accumulation intelligents (détecteur de présence)	fft	1	5 000,00	5 000,00
Faux plafonds, isolation 100 mm	m ²	170	27,00	4 590,00
Éclairage par plots à LED's	p	20	145,00	2 900,00
			Sous-total Salle des Sociétés	50 590,00

Agnès TRAVERSIER précise : « Concernant la salle de Ping-pong, un champignon a été détecté. Il faut donc ôter toutes les parties en bois »

Désignation des ouvrages	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant HT
Toiture	fft	1	14 600,00	14 600,00
Doublage sous-bassement, placostyle hydrofuge. Mise en peinture sur trame fibre de verre	m ²	70	100,00	7 000,00
			Sous-total Salle de Ping-pong	21 600,00

Total HT : 72 190,00 €
Montant TVA 20% 14 438,00 €
Montant Total TTC 86 628,00 €

→ Prévision financement : CD25 21 500 €
PMA 25 500 €
Commune 25 500 €

Carrefours des Égreyottes et du Cimetière

- La mise en place du fonctionnement avec priorité à gauche, comme sur tous les carrefours en ronds-points, nécessite la pose d'une signalisation adaptée et d'une pastille en résine matérialisant l'axe de ce carrefour et le sens de circulation.

Coût : 2 600 €. Réalisation : semaine 38/39, soit fin octobre.

- Le marquage au sol du carrefour cimetière côté pharmacie sera réalisé par nos services techniques dans la suite de l'aménagement de celui des Égreyottes. Il sera matérialisé par une ligne continue, un trottoir sur toute la longueur du mur du cimetière, et 8 à 10 places de stationnement.

La Poste sera contactée pour le déplacement de la boîte aux lettres de la rue du Carrosse qui oblige les piétons à descendre du trottoir à cet endroit.

Réflexion sur un programme d'actions pluriannuel

- Considérant l'ancienneté du matériel roulant : camions, voitures, et des autres matériels : tondeuses, débroussailleuses, etc..., la Commission souhaite l'inscription annuelle au budget d'une provision de 10 à 15 000 €. Cela permettra le renouvellement du matériel et de l'outillage. Le reliquat cumulé sur les années successives sera affecté au renouvellement des véhicules en fin de vie.

- Travaux de voirie ou bâtiments : dans le cadre de la mandature, il est nécessaire de fixer et figer un programme de réfection ou réalisation pour les 4 à 5 années à venir. Le même système de provisionnement que pour le matériel pourrait être appliqué. Reste à déterminer le montant annuel de cette provision. En l'état actuel de notre capacité budgétaire, une somme de 100 à 150 000 € semble appropriée. Il est évident que cette somme sera augmentée du montant des subventions possibles selon les projets retenus.

Liste des travaux (à classer par ordre prioritaire) :

→ Trottoirs rue Sous-Roches,

→ Rues Victor Hugo / Cuvier + trottoirs,

- Aménagement Place Centrale,
- Bâtiment de stockage Place des Fêtes pour le matériel de l'Amicale des Associations, ce qui évitera la manutention, le prêt de véhicule... et libérera le lieu de stockage actuel au gymnase du Centre,
- Plateau sportif et ludique / Hauts de Bavans,
- Aménagements bords du Doubs derrière le stade,
- Chemin des Oiches (de la rue des Vergers à la cabane de chasse + partie jusqu'à la rue des Carrières),
- Temple : chauffage / électricité pour un coût total de 35 000 € comprenant également la sécurisation de l'accès au clocher,
- Éclairage gymnase Bel-Air.

Prévisions 2016

Achat de matériel (total 10 000 €) :

- équipement complémentaire pour le gros tracteur :
 - un rouleau pour balayage. Coût estimatif : 4 000 €
 - une épareuse 4 500 €
- petit matériel 1 500 €

Divers

- Application du Droit de Préemption Urbain (DPU) sur les zones U et AU du PLU modifié approuvé le 18/09/2014 :

Il est rappelé au Conseil Municipal que le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé le 12 mai 2011. Le Code de l'Urbanisme, dans son article L.211-1, autorise les communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme à instituer un droit de préemption urbain sur tout ou partie des zones urbaines et des zones d'urbanisation futures délimitées par ce plan. Un droit de préemption urbain au bénéfice de la Commune a été institué par délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 1992, modifié le 13 novembre 1998 et confirmé le 12 mai 2011.

Ce droit de préemption urbain est un outil de politique foncière à disposition de la Commune. Dans les zones soumises au droit de préemption, toute vente d'immeubles ou de terrains fait l'objet d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA). La Commune peut faire usage de son droit de préemption dans un délai de deux mois. Dans ce cas, elle acquiert le bien au prix de vente. La Commune doit motiver son achat. En effet, l'usage du droit de préemption n'est possible qu'en vue de réaliser des opérations d'intérêt général (ou de constituer des réserves foncières pour les réaliser), prévues à l'article L. 300-1 du Code de l'Urbanisme.

La Commission est favorable à cette application du DPU.

Le Conseil Municipal, par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, décide la confirmation et l'application du droit de préemption urbain (DPU) au profit de la Commune sur les parcelles classées en zones urbaines (U) ou en zones à urbaniser (AU) dans le PLU modifié approuvé le 18 septembre 2014.

- Travaux sur l'éclairage public impasse des Bleuets : les riverains de cette impasse seront avisés des travaux de remise en état de l'éclairage public.
- Travaux de voirie sur l'accès à la propriété de M. SOUBEN Éric rue du Bois-Joli : le chemin communal d'accès à sa propriété est à aménager. Coût de l'opération : environ 5 200 €.

Pierre CLAUDON : « L'ancienne Municipalité était en litige avec le propriétaire. Le même plan a-t-il été gardé ? »

Jean-Claude GIRARD : « Oui. Il s'agit de la mise en état du chemin. La proposition qui avait été faite a été maintenue. Elle a été acceptée par le nouveau propriétaire »

- Mise en vente sur le Bon Coin de la lame de déneigement du tracteur (jamais utilisée), et d'une serre aux ateliers municipaux.
- Le Conseil Départemental a pris en compte la demande de remplacement du grillage surplombant la propriété GRIME rue de la Vieille Vie.
- La Société AXIANS va réaliser pour le compte de FREE l'installation de câbles à fibres optiques et d'équipements techniques en vue de raccorder le local technique situé rue des Bleuets ainsi que le pylône TDF situé rue du Corps-Franc. Début des travaux le 14 septembre, durée 15 jours.
- Travaux éclairage Place des Fêtes : intervention de l'entreprise LUMIELEC le mardi 08 septembre. Rappel du coût de l'opération : 4 800 €, financement de la Péanque à hauteur de 3 000 €.
- Opération « Nettoyons la nature » sous le patronage des Centres LECLERC : samedi 26 septembre à 8h, rendez-vous habituel Place des Fêtes.

V – Décision

- **Décision 11/2015** : Signature du Bail de location du logement communal conventionné situé 10 rue des Écoles, 2ème étage, avec Monsieur DENIS Bernard.

VI – Divers

■ **Avenant au contrat d'entretien et de maintenance des installations thermiques et climatiques des bâtiments communaux type P2**

Suite à la vente de la Maison Forestière, le montant des prestations diminue de 100,00 € HT / an, à compter du 1^{er} juillet 2015.

Par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer l'Avenant n°1 au Contrat d'entretien et de maintenance des installations thermiques et climatiques des bâtiments communaux type 2 avec la Société DALKIA, Agence de Belfort (90).

■ **Nathalie ATAR** rappelle :

- l'Opération Brioches du 07 au 10 octobre 2015,
- la Banque alimentaire les 27 et 28 novembre 2015,
- le Goûter des Anciens le samedi 28 novembre 2015.

■ **Céline JELIC** rappelle les Journées du patrimoine les 19 et 20 septembre 2015, avec des manifestations au Mont-Bart et au Chalet des Fruitières.

■ Le prochain Conseil Municipal est fixé au 10 décembre 2015 à 20h.

Pierre CLAUDON : « Nous ne recevons plus de comptes-rendus des réunions de municipalités »

Agnès TRAVERSIER : « Il n'y a plus de comptes-rendus »

Séance levée à 21h20